

# MÉMOIRE DE L'ORGANISME PASSAGES

Dans le cadre de la Consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal – OCPM

Document rédigé par l'équipe de Passages

Février 2025



## Introduction

En 1986, Passages avait pour mission d'offrir une alternative aux jeunes femmes de la rue concernées par la prostitution, la toxicomanie et était composé de deux travailleuses de rue qui se servaient d'un petit local comme lieu de rencontre. L'objectif était alors d'aller à la rencontre de ces femmes, présentes dans l'espace public pour leur offrir du soutien.

En 1990 la maison d'hébergement de Passages a accueilli ses premières résidentes. Au fil des ans, des changements importants sont survenus au sein de la population des jeunes de la rue. Leur situation a évolué vers une multiplicité de problématiques : consommation, problèmes de santé importants, itinérance, fugue, délinquance, santé mentale, suicide et autres. Cette situation particulièrement vraie, en 1990, au centre-ville de Montréal, l'est encore aujourd'hui 38 ans plus tard.

Depuis sa création, il y a 38 ans, Passages a évolué afin de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes femmes en difficulté, a contribué aux réflexions et a participé aux actions visant la reconnaissance du travail fait par les organismes communautaires du milieu pour accueillir et soutenir les personnes vulnérables.

Notre organisme a décidé de déposer un mémoire dans le cadre de cette consultation sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal pour que soit aussi portée la voix des gens/organismes revendiquant une meilleure reconnaissance de l'existence de ces personnes en situation d'itinérance. Notre mémoire s'articulera autour de 2 axes :

1. La description de nos services et de notre approche, afin de vous démontrer la pertinence et l'importance de notre travail dans l'accueil et le soutien des jeunes femmes en difficulté à Montréal.
2. Nos principales « revendications » concernant la reconnaissance de l'autre, le droit de cité des personnes en situation d'itinérance et l'importance du développement de logement adapté aux besoins de ces personnes pour répondre à la crise actuelle.

« L'objectif de vos (ces) consultations est d'améliorer les (ces) projets en tenant compte des préoccupations et de l'expertise de la population. »<sup>1</sup> Passages souhaite donc faire valoir son expertise.

---

<sup>1</sup> Office de consultation publique de Montréal, <https://ocpm.qc.ca/fr>

# 1. PASSAGES

## Mission et objectifs

Offrir un lieu d'accueil, de répit, d'hébergement et un milieu de vie inclusif aux personnes s'identifiant comme femmes<sup>2</sup> âgées entre 18 et 30 ans, en difficulté afin de contribuer à améliorer leurs conditions de vie, de santé et de sécurité tout en tenant compte des différentes réalités de chacune et en respectant leur rythme.

Soutenir les démarches leur permettant de prendre du pouvoir sur leur vie, favoriser et soutenir leur insertion ainsi que leur maintien dans la communauté.

Sa vision? Une place pour chaque femme.

En développant son approche, Passages s'est inspiré de concept comme l'approche globale, l'intervention féministe, la réduction des méfaits et l'empowerment. L'objectif de la démarche consiste à construire un lien significatif avec les jeunes femmes accueillies en leur offrant un soutien exempt de tout jugement. Les actions sont guidées par un accueil aux conditions minimales basé sur l'inclusion.

## Les services de Passages

Afin de répondre aux objectifs liés à sa mission, Passages a, depuis sa création en 1986, développé différentes stratégies afin de rejoindre les jeunes femmes en difficulté et offert différentes alternatives au mode de vie lié à la rue. Près de 4 ans après sa fondation, Passages a pris la décision de mettre sur pied un service d'hébergement afin de répondre aux besoins des jeunes femmes et de pouvoir les soutenir dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Passages ciblait alors l'hébergement comme étant une réponse à l'itinérance et développait ses services en ce sens.

Et c'est toujours dans cette perspective que nous offrons, 38 ans plus tard, des services d'hébergement d'urgence et de court terme, des activités d'insertion et d'implication dans la communauté et un projet de soutien communautaire en logement.

## Les jeunes femmes de Passages<sup>3</sup>

Les **245** femmes reçues annuellement à l'hébergement de Passages ont entre 18 et 30 ans et font face à plusieurs difficultés. Établir un portrait de la Passagère « type » est impossible pour nous, mais, chaque année, nous compilons des données sur elles pour apprendre à les connaître et comprendre les difficultés qu'elles vivent au quotidien.

---

<sup>2</sup> Par souci de concision, Passages utilisera dans ce document le terme « femmes » pour désigner toute personne s'identifiant comme femme

<sup>3</sup> Les données statistiques concernant Passages, le nombre et les éléments de portrait des femmes desservies utilisées dans ce document proviennent du Rapport d'activités annuel 2023-2024 de Passages

## En 2023-2024 :

- 100% des femmes hébergées vivaient sous le deuil de la pauvreté
- 100% étaient sans abri
- 36% bénéficiaient de l'aide sociale à leur arrivée
  - ↳ 32% vivaient sans aucun revenu
- 57% disaient consommer drogue et/ou alcool régulièrement
- 56% affirmaient vivre de la violence conjugale, familiale ou sexuelle
- 71% présentaient des problèmes de santé mentale, bien qu'il fasse l'objet de peu, sinon d'aucun suivi
- 13 femmes étaient enceintes au moment de leur séjour en hébergement
- 52% des femmes accueillies à Passages étaient racisées
- 6% disaient être des femmes des Premières Nations ou inuites

## L'HÉBERGEMENT

L'accueil et l'hébergement sont offerts 24 heures par jour, 365 jours par année. Passages offre **différentes formules de séjours** en réponse à des besoins variés, allant de l'urgence (dépannage de 3 nuits consécutives) à un temps d'arrêt prolongé (un mois en court terme), au sein d'une maison dont la capacité d'accueil est de 16 places.

Le dépannage et le séjour court terme sont offerts gratuitement. Pour tous ces séjours, les femmes ont accès à un lit dans une chambre double, trois repas par jour et des collations. Des douches et des laveuses sont accessibles à toutes et les produits d'hygiène sont fournis.

### Le dépannage

Ce type de séjour permet d'accueillir sans délai, toute jeune femme se trouvant sans ressource immédiate. Il s'agit des premières nuits qui seront offertes à la femme après son admission. Pour certaines femmes, les nuits de dépannage seront les seules nuits qui répondent à leur besoin, n'étant pas en mesure de se poser plus longtemps dans un hébergement comme Passages (pour des raisons de santé mentale et/ou de mode de vie) et certaines femmes auront seulement besoin de quelques nuits pour « prendre un break ». Il est à noter que des contraintes internes font aussi en sorte que des femmes ne puissent bénéficier de séjours plus longs (carence d'un mois entre les séjours en court terme, références liées à certains comportements,...). Au cours de l'année 2023-2024 nous avons offert un total de 295 dépannages de 3 jours, 56 dépannages de 2 jours et 108 dépannages d'une nuit.

### Le court terme

Cette formule de séjour est offerte si le dépannage de la femme est complété et qu'il s'est « bien » passé (nous sommes flexibles afin de maintenir un accueil à haut seuil mais nous nous gardons cette réserve si le dépannage est difficile en termes de respect des autres et des lieux - rare). En 2023-2024 nous avons offert le séjour 389 versus 323 fois l'année passée (4343 nuits versus 3450 nuits en 2022-2023).

## Nuits humanitaires et grands froids

De plus, depuis plusieurs années maintenant, Passages met tout en œuvre lors des périodes de grands froids, pour répondre positivement aux demandes d'hébergement venant de femmes non réadmissibles pour des questions « techniques » (carence, maison pleine) pour éviter qu'elles ne se retrouvent à la rue, sans abri, alors qu'il fait très froid. Ces nuits humanitaires « grands froids » peu utilisées auparavant ont été offertes plus fréquemment en 2023-2024 puisque notre maison affichait « complet » plus souvent. Ainsi, nous sommes passées d'aménagements informels de lits de fortune dans les salons à une offre plus structurée, afin de bien accueillir ces femmes supplémentaires. Nous avons décidé d'ouvrir deux lits supplémentaires dans un espace offrant plus d'intimité aux femmes bénéficiant de ces nuits. Nous avons également repensé nos services pour leur permettre de ranger leurs effets personnels et de profiter pleinement de nos installations, de 21h à 13h le lendemain. Le fonctionnement des nuits « grands froids » est affiché dans nos installations et sur nos réseaux sociaux afin que le plus de femmes possible connaissent cette offre « spéciale » et s'en prévalent. 21 nuits humanitaires « grands froids » ont été offertes en 2023-2024. Cette même ouverture et ce désir d'accueillir des femmes très vulnérables dans un moment critique alors qu'elles ne sont pas réadmissibles existent aussi en dehors des périodes de grands froids. Ces nuits humanitaires, comme nous les désignons, font partie de notre offre de services « courants » mais en 2023-2024, aucune nuit humanitaire n'a été offerte en dehors des grands froids.

Des services exceptionnels de ce genre ne sont pas l'apanage exclusif de Passages. Plusieurs ressources d'hébergement offrent des services « extras » afin de répondre aux nombreux besoins. Cette flexibilité est un avantage du milieu communautaire. Reconnaître notre travail, c'est aussi reconnaître que nous essaierons toujours d'en faire plus.

## Taux d'occupation

Le taux d'occupation global de la maison d'hébergement de Passages a été de 96% en 2023-2024 (versus **89%** l'année précédente).

Notre maison a affiché complet pendant 201 nuits (comparativement à 130 nuits en 2022-2023).

## Les refus

Un taux d'occupation aussi élevé indique que nous devons refuser des demandes. L'équipe de Passages a dû opposer un refus 1547 fois en 2023-2024, dont 1308 pour manque de place (une grande augmentation comparativement à 788 refus pour manque de place en 2022-2023).

Il est à noter que les intervenantes doivent refuser des demandes plusieurs fois par année pour des raisons en lien avec le fait que nous n'offrons pas un service répondant aux besoins de la femme : elle a besoin d'une chambre seule, a un animal de compagnie, a un ou des enfants à sa charge, n'est pas assez autonome, n'est pas âgée entre 18 et 30 ans, souhaite être hébergée avec son conjoint en difficulté... Nous recevons ces appels parce que les ressources sont manquantes pour ces personnes. Ainsi, en 2023-2024, nous avons dû opposer **178** refus pour ces raisons.

## **LE VOLET LOGEMENT**

Service offert depuis 2006 et fruit d'une entente initiale intervenue avec la Société d'habitation populaire de l'est de Montréal (SHAPEM) permettant d'offrir six (6) logements, le projet s'est développé à travers les années et Passages soutient, en 2024-2025, 14 jeunes femmes en logement.

Le volet logement vise à rendre accessibles des logements à prix abordable ainsi qu'à offrir du soutien communautaire à des jeunes femmes en difficulté dans le but d'assurer leur maintien en logement. Ces dernières vivent des obstacles à l'accès et au maintien en logement pour diverses raisons : discrimination à leur égard, difficultés personnelles, etc.

Pour y arriver, Passages offre, en partenariat avec la SHAPEM (Société d'Habitation Populaire de l'Est de Montréal), 14 appartements dont des « 1 ½ », des « 2 ½ » et des « 3 ½ » dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve. Tous les logements sont semi-meublés, chauffés et éclairés et il est possible pour les locataires d'y vivre à long terme tant que le besoin de soutien tel qu'offert par Passages est présent et que les responsabilités de la locataire sont respectées (paiement du loyer, respect des règlements de l'immeuble.)

### **Soutien financier**

Lors de la création du volet logement, l'OMH-M (Office Municipal d'Habitation de Montréal), Passages et la SHAPEM ont convenu d'une entente d'attribution de « supplément au loyer » permettant de réduire les coûts de loyer pour certaines des locataires. Ainsi, les logements subventionnés permettent à leur occupante de ne payer que 25% de leurs revenus pour le loyer. Douze unités sont actuellement subventionnées par l'OMH-M.

Afin de soutenir financièrement les locataires vivant dans les 2 logements non subventionnés par l'OMH-M et éviter une grande disparité au niveau du coût des loyers pour les femmes, Passages paie une allocation au loyer de 300\$ (par mois). Ces unités sont intéressantes puisqu'elles permettent à des femmes ne cadrant pas dans les exigences de l'OMH-M de bénéficier d'un appartement réellement accessible et d'obtenir du soutien communautaire favorisant le maintien dans les lieux.

### **Soutien communautaire**

Au-delà du besoin de soutien financier, les locataires doivent démontrer un besoin de soutien communautaire pour se maintenir en logement afin de bénéficier d'une unité de notre logement. Puisque chaque femme est différente, ce besoin de soutien s'exprime et diffère d'une locataire à l'autre et varie dans le temps. Ce besoin est évalué par l'équipe d'intervention et la locataire. Les locataires de notre projet ont en commun de vivre avec très peu de revenus, elles sont vulnérables et vivent plusieurs difficultés rendant difficile, voire impossible, le maintien en logement sans la présence/le soutien d'intervenantes.

Les intervenantes soutiennent et accompagnent les locataires en respectant leur autonomie et ce qu'elles nomment comme besoin et préconisent de laisser l'initiative et la gestion du quotidien aux femmes. Les visites de logement, le soutien dans le quotidien, les

accompagnements dans la communauté et la mise en place d'activités communautaires sont des exemples de soutien communautaire.

Lorsque le besoin de soutien dépasse les limites du soutien communautaire offert, les femmes sont référées vers les services appropriés dans la communauté. À cet effet, le volet logement a créé des liens au fil des ans avec différents organismes du quartier et avec le CLSC Hochelaga-Maisonneuve.

L'équipe du volet logement, qui assure le soutien communautaire comprend cette année deux intervenantes à temps plein qui assurent une présence auprès des femmes du lundi au vendredi.

## **LE VOLET INSERTION ET IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ**

Les volets d'insertion dans la communauté que sont les ateliers d'art et de yoga (en 2024-2025) ainsi que les activités d'implication communautaire complètent notre offre de services.

En 2023-2024, 104 jeunes femmes s'y sont impliqués. Ces activités sont des espaces où elles sont participantes et rémunérées et elles s'inscrivent aux activités le jour même.

Quel que soit le projet, **les Passagères** développent leur capacité de faire valoir et de partager leurs idées, leur vision du monde. Par l'organisation ou la participation à des expositions ou des événements et par la création de recueil de textes, Passages assure la diffusion de leurs explorations.

À chaque année, plusieurs activités portant sur des enjeux sociaux mobilisent aussi les jeunes femmes : participation à des rencontres, des consultations citoyennes, des manifestations et des activités de sensibilisation touchant les questions de l'occupation de l'espace public, du logement ou du revenu. De plus, dans le cadre du projet d'implication communautaire, Passages offre des possibilités d'implication rémunérées dans la maison ou dans ses logements. Nous facilitons également l'engagement des participantes vers d'autres lieux d'insertion.

## 2. REVENDICATIONS

Comme nous desservons des personnes vulnérables, il est important de souligner leurs réalités. De nombreuses jeunes femmes vivent avec un revenu qu'on ne peut qualifier de faible, car il ne permet ni de vivre décemment ni de subvenir à leurs besoins de base. La majorité d'entre elles n'ont pas accès à des logements salubres et sécuritaires, à un prix accessible. Elles voient aussi leur droit d'accès universel aux soins de santé, leur droit d'occuper l'espace public et leur droit à la dignité bafoués. Dans ce contexte, Passages a décidé de porter à votre attention trois axes de revendication dans le cadre de ce mémoire.

### La reconnaissance de l'autre

L'exclusion sociale et la négligence que vivent les personnes vulnérables sont des réalités préoccupantes dans notre société. Ces mécanismes d'exclusion résultent en grande partie d'une incapacité des institutions à remettre en question leur cadre de référence et à imposer leurs propres façons de faire et de vivre. En conséquence, la population adhère au discours dominant, qui désigne certains modes de vie comme inférieurs, condamnant ainsi les individus qui y sont associés à un statut similaire.<sup>4</sup>

Ces personnes se retrouvent donc démunies devant les services institutionnels et gouvernementaux qui pourraient répondre à leurs besoins (que ce soit en santé, services sociaux, parcours scolaire et professionnel, etc.), mais qui ne démontrent aucune adaptabilité à leur réalité. Elles doivent ainsi se tourner vers le milieu communautaire, qui lui aussi souffre d'invisibilisation dans notre société.

Comment est-ce possible qu'on accepte que des citoyennes de notre ville soient traitées de la sorte?

De par leur situation, les jeunes femmes fréquentant Passages vivent leur lot de stigmatisation et d'exclusion sociale; les reléguant à un statut de « citoyennes de seconde zone ». Il faut savoir que l'exclusion revêt plusieurs dimensions, dont la principale est économique. « Celle-ci conduit à l'exclusion sociale, à la perte d'identité, à l'absence de reconnaissance sociale et à la misère morale. Atteintes dans leur dignité humaine, les personnes exclues et les jeunes plus particulièrement, sont coupés des moyens qui leur permettent de participer aux décisions qui affectent leur quartier, leur ville, leur région et leur pays. »<sup>5</sup> Ces pertes de dignité et d'identité amènent les femmes itinérantes à se penser sans droits et sans voix. Les organismes communautaires qui les rencontrent travaillent donc d'arrache-pied, depuis plusieurs années maintenant, non seulement à revendiquer la reconnaissance de leur droit, mais, qui plus est, à sensibiliser directement ces personnes à reconnaître et à exercer leurs droits individuels et citoyens. « L'intervention doit se matérialiser dans des opportunités intéressantes pour améliorer concrètement leurs conditions de vie. Cela passe par l'action et l'expérimentation de

---

<sup>4</sup> Langelier, S. (2016), Approche compréhensive : le déni de reconnaissance chez les personnes itinérantes de Montréal. <https://archipel.ugam.ca/9254/1/M14596.pdf>, p. 135

<sup>5</sup> Aubry et al. (1995) dans Fournier, Danielle et al. (2001) : *L'intégration multidimensionnelle des jeunes*. Rapport de recherche, Relais Femmes et Fondation Béati, Montréal, p. 6



même que par la reconnaissance sociale, dans un contexte de vie structuré et facilitant qui leur permet de prendre conscience de leurs capacités et d'acquérir un réel pouvoir sur leur vie. »<sup>6</sup>

Mais encore faut-il qu'on les écoute.

C'est donc dans cet esprit que Passages offre des ateliers favorisant cette expérimentation. Se reconnaître comme personne et retrouver sa propre parole permettent ultimement de se reconnaître comme citoyenne et de participer à la vie de sa communauté. « Cela implique une approche globale axée sur les besoins des jeunes plutôt qu'une approche fondée uniquement sur la performance comptable des mesures d'insertion sociale ou économique. » Les activités d'implication communautaire de Passages prennent alors tout leur sens.

Et c'est aussi dans cet esprit que Passages a mobilisé les femmes pour qu'elles participent à cette consultation publique (mémoire des Passagères joint) et s'expriment sur ce qu'elles ressentent et vivent en lien avec l'exclusion qu'elles subissent au quotidien. On parle beaucoup des citoyens victimes de « méfaits », mais très peu de la violence que ces personnes présentes dans l'espace public subissent : grande pauvreté, sans abris, perte d'un logement et des objets/souvenirs, grande vulnérabilité, grande insécurité, vols, menaces, regards et discours dégradants à leur égard...

La participation de ces femmes au sein de leur communauté peut être encouragée et encadrée afin de favoriser une reconnaissance réciproque et de renforcer leur estime personnelle.<sup>7</sup> En leur offrant des opportunités d'engagement et des espaces de dialogue, elles peuvent progressivement retrouver leur place légitime dans la société et jouer un rôle actif au sein de leur communauté. Il est donc crucial de mettre en place des programmes favorisant l'autonomisation et la visibilité de ces femmes dans la sphère publique.

Toutefois, la responsabilité de cette réinsertion ne repose pas uniquement sur les épaules des femmes elles-mêmes, « mais également de la collectivité, des services, des mesures d'insertion mises en place dans des programmes et des politiques inclusives »<sup>8</sup>. Il est essentiel que les pouvoirs publics, les institutions et la société collaborent pour créer des dispositifs adaptés aux réalités des femmes en situation de précarité. Une véritable transformation ne pourra avoir lieu que si l'ensemble des acteurs concernés s'engagent activement dans une dynamique de changement structurel et de reconnaissance de ces citoyennes à part entière.

### **Le droit de cité**

L'occupation de l'espace public est un enjeu important à Montréal. Avoir pignon sur rue dans l'arrondissement Ville-Marie implique obligatoirement la cohabitation avec l'autre. Important carrefour des affaires, centre névralgique de diffusion culturelle, quartier densément peuplé,

---

<sup>6</sup>Conseil de la santé et du bien-être (2001) : *Quel temps pour les jeunes ? La participation sociale des jeunes*. Gouvernement du Québec, p. 45

<sup>7</sup> Langelier, S. (2016), *Approche compréhensive : le déni de reconnaissance chez les personnes itinérantes de Montréal*. <https://archipel.uqam.ca/9254/1/M14596.pdf>, p. 142

<sup>8</sup> Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M., St-Germain, L., Collaborations Champagne, M., Seery, A. et Roy-Beauregard, S. (2020) . *Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec*. *Sciences & Actions Sociales*, N° 13(1), 146-174. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/sas.013.0146>, p. 20

arrondissement du centre-ville de Montréal et historiquement ouvrier, ce quartier est aussi celui des nombreux passants et des itinérants. La bonne cohabitation des différents acteurs et le désir d'alimenter cette mixité sociale devraient donc être à l'agenda des décideurs de cet arrondissement. Pour ce faire, la reconnaissance du droit de cité pour tous les acteurs présents dans le quartier doit figurer dans les priorités des différentes instances municipales (politiques, policières, de transport, de gestion de la vie collective, sanitaires...)

Or, depuis plusieurs années déjà, nous sommes témoin de pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes femmes en situation d'itinérance. Chassées dehors de dehors, ces femmes font les frais de plusieurs politiques les excluant de l'espace public. On peut penser au phénomène du « Pas dans ma cour »<sup>9</sup>, à l'émission abusive de contraventions, à l'adoption de règlements municipaux restrictifs et à l'installation de mobilier urbain hostile à l'égard de ces personnes, ayant vu le jour dans les dernières années.

Pour preuve, Passages, reçoit depuis plusieurs années déjà des jeunes femmes surjudicialisées, qui accumulent des piles de contraventions pour actes et comportements jugés incivils et elles risquent la prison pour non-paiement d'amendes. Les jeunes femmes que nous hébergeons arrivent aussi de plus en plus démunies devant leurs conditions de remise en liberté.

La mise en place de politiques de développement social, la modification des règlements municipaux existants et restreignant l'occupation de l'espace public aux jeunes femmes itinérantes et l'élimination de la répression policière envers cette population seraient, pour Passages, un début de réponse claire quant à la reconnaissance publique de l'existence de pratiques discriminatoires envers les personnes itinérantes, qui sont un frein au droit de cité de chacun.

Reconnaître le droit de cité à lui seul ne sera pas une panacée. Il sera important que les élus et décideurs donnent un appui clair et constant à l'égard de ce droit de cité. Il ne faudra pas qu'à la moindre occasion on laisse des groupes minoritaires (nous entendons communautaire) défendre à eux seuls ce droit de cité. Le gouvernement doit se rappeler qu'il s'est doté d'une Politique nationale de lutte à l'itinérance pour guider ces actions, et cette politique « indique aussi clairement qu'il est de la responsabilité de l'État et de tous les acteurs de la société de se montrer solidaires à l'égard de ceux et celles qui se retrouvent dans cette situation et de leur offrir leur soutien et leur accompagnement [...]. Le gouvernement entend **lutter contre les préjugés, la stigmatisation et l'exclusion** à l'égard de ces personnes. Il entend soutenir le **droit de cité** et la cohabitation harmonieuse entre tous les groupes de notre société, dont les plus vulnérables et les plus démunis »<sup>10</sup>. Il est grand temps que ces paroles se concrétisent.

### **Le droit et l'accès au logement**

L'itinérance est un problème de société dont l'ampleur ne cesse d'augmenter. On sait aussi que la situation du logement est un enjeu important à Montréal, l'accès à du logement abordable ne cessant de décroître. Notons entre autres que depuis 2001, le parc immobilier montréalais a

---

<sup>9</sup>Le phénomène du « pas dans ma cour » repose sur le préjugé selon lequel la présence de personnes en situation d'itinérance engendre l'apparition de problèmes dans un quartier : bruit, délinquance, insalubrité, pratiques de consommation de drogues, etc. RSIQ, Pour une politique en itinérance, p. 12

<sup>10</sup> Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance. Gouvernement du Québec. 2014. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>, p. 28

perdu un total de 1164 chambres suite à un changement de vocation (transformation en hôtels, en condos,...). En tant que membre du RAPSIM, Passages appuie l'analyse commune à plusieurs organismes et services travaillant auprès des personnes itinérantes à l'effet que « L'itinérance est un phénomène beaucoup plus complexe que le simple fait de ne pas avoir de toit. »<sup>11</sup> En effet, nous croyons que « L'absence de ressources financières suffisantes, accompagnée de problématiques personnelles et multiples, favorise une expérience d'instabilité résidentielle qui devient de plus en plus complexe et difficile à surmonter pour ces personnes. »<sup>12</sup> Nous croyons ainsi que compte tenu de cette complexité, pour cesser la dégradation de leur condition de vie et de santé « plusieurs de ces personnes auront besoin d'aide et de soutien en vue d'arriver à une stabilisation résidentielle et, de manière ultime, à une réinsertion dans la communauté. »<sup>13</sup> Ainsi, selon Passages et ses divers partenaires, le support communautaire est un modèle efficace. Un lieu communautaire comme point d'ancrage et un accès au support quasi permanent nous semblent essentiels pour diminuer l'isolement qui en découle, pour augmenter le maintien en logement et pour faciliter les rapports de bon voisinage.

La construction massive d'unités de logement social, un accès plus grand aux mesures de supplément au loyer et d'allocation logement et des critères d'attribution plus souples et ne pénalisant pas les personnes en situation d'itinérance sont autant d'éléments qui feront en sorte de rendre accessibles les logements pour les jeunes femmes en difficulté.

Par contre, pour certaines personnes ces solutions ne peuvent être à elles seules la réponse à leur besoin de se loger. À certains moments de leur vie, ces personnes auront besoin d'avoir accès à un logement mais aussi d'avoir les outils et le soutien leur permettant de s'y maintenir. Le support communautaire est une réponse que nous jugeons pertinente et un moyen que nous privilégions pour soutenir ces personnes dans leur insertion sociale. Pour ce faire, les organismes communautaires ont besoin que les gouvernements reconnaissent les bienfaits de ces actions et qu'ils les financent à la hauteur des besoins du milieu.

Par contre, il nous est difficile dans le contexte actuel de faire reconnaître, aux principaux bailleurs de fonds publics, ce processus de participation citoyenne et cette démarche d'empowerment. Les objectifs des programmes favorisent le dénombrement de personnes insérées économiquement (marché du travail, programme reconnu de réinsertion à l'emploi ou retour à l'école) et socialement (logement), ne reconnaissant pas les démarches liées à la reprise du pouvoir sur une vie, à l'expérimentation, à la participation citoyenne si chères à Passages.

---

<sup>11</sup>RAPSIM, Pour un financement adéquat du support communautaire en logement, p.3.

<sup>12</sup> Ibid., p. 3

<sup>13</sup> Ibid., p. 3

## **En guise de conclusion : Le soutien aux initiatives communautaires répondant aux besoins d'une communauté**

Dans le cadre de cette consultation publique qui se questionne sur meilleures pratiques en matière de soutien aux initiatives communautaires, il est essentiel de souligner l'importance d'une collaboration active entre tous les intervenants concernés. Les projets visant à améliorer la cohabitation sociale et à répondre aux besoins des personnes vulnérables doivent être portés collectivement, avec un soutien structuré et une vision partagée.

Pour nous, des situations comme le cas de la Maison Benoit Labre (porte étendard des initiatives communautaires visant l'amélioration de la cohabitation sociale) ne devraient plus se passer. Qu'un organisme se retrouve seul à porter et défendre un projet émanant de la communauté pour répondre aux besoins identifiés par tous les acteurs du milieu et répondant aux besoins des personnes vulnérables présentes dans l'espace public ne devrait plus jamais arriver.

« Le milieu communautaire fait partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Initié par les gens de la communauté, le mouvement de l'action communautaire autonome constitue l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux organisée et la plus engagée pour la justice sociale au Québec. »<sup>14</sup>

Une initiative communautaire se fait rarement sans répondre aux besoins identifiés par la communauté. Des partenaires communautaires et institutionnels doivent donner leur appui à ce genre de projet et des engagements financiers font office de soutien au projet. Viser la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance, c'est mettre la personne vulnérable au centre, c'est prendre position pour lui donner droit de cité et c'est collectivement mettre sur pied des alternatives réalistes. Des initiatives de relocalisation d'organismes, de mise sur pieds de services d'hébergement d'urgence, de projets de développement d'unités locatives pour les personnes en situation d'itinérance doivent être appuyés et les responsables des CIUSSS, de la Ville, de l'arrondissement, des concertations du quartier regroupant institutions, commerçants, groupes communautaires et citoyens doivent prendre la parole pour défendre LEURS projets.

---

<sup>14</sup> Réseau québécois de l'action communautaire autonome, <https://rq-aca.org/aca/>

## Bibliographie

Conseil de la santé et du bien-être (2001) : *Quel temps pour les jeunes ? La participation sociale des jeunes*. Gouvernement du Québec.

Fournier, Danielle et al. (2001) : *L'intégration multidimensionnelle des jeunes*. Rapport de recherche, Relais Femmes et Fondation Béati, Montréal.

Gouvernement du Québec. Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance. 2014. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M., St-Germain, L., Collaborations Champagne, M., Seery, A. et Roy-Beauregard, S. (2020) . Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences & Actions Sociales*, N° 13(1), 146-174. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/sas.013.0146>

Langelier, S. (2016), Approche compréhensive : le déni de reconnaissance chez les personnes itinérantes de Montréal. <https://archipel.uqam.ca/9254/1/M14596.pdf>

Office de consultation publique de Montréal. (2025). Page d'accueil. <https://ocpm.qc.ca/fr>

RAPSIM, *Pour un financement adéquat du support communautaire en logement*.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome. (2025). <https://rq-aca.org/aca/>

Robert, Marie et al. (2004) : *Participation sociale des jeunes fréquentant des ressources communautaires : Rapport final*. Montréal.

RSIQ (2006), *Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendication du Réseau solidarité itinérance du Québec*.